

Compte rendu synthétique

Conseil d'Administration du 29 Mars 2017

Présent(e)s : Mmes Petit, Bertrand, Chaumont, Bellenger, Roumanet, Thévenon, Oursel, San Lucas, Tagger, et Messieurs Roussier, Fertier, Carpy, Trintzius et Renard

Excusé(e)s : Mmes Flament (pouvoir à Mme Thévenon), Briot et Tridon, Messieurs Grunenwald, Bondoux (pouvoir à Mme Roumanet), Perez (pouvoir à Mme Bertrand)

Mme Bertrand ouvre la séance en donnant les informations disponibles sur la Toxi-infection Alimentaire Collective (TIAC) survenue au 3 Alésia le 23 février dernier, qui a entraîné un transport à l'hôpital de 39 enfants, sur 48 enfants ayant connu des symptômes. L'ensemble des enfants sont rentrés chez eux quelques heures plus tard. Mme Bertrand salue le travail des équipes de secours, et la gestion de la crise par l'équipe enseignante, l'équipe de la Circonscription des Affaires Scolaires et l'équipe de la Caisse des Ecoles.

Deux autres écoles ont fait remonter des cas de symptômes le lendemain : le 20 Chantin et Arago.

A ce jour, nous ne pouvons pas avancer de conclusions, n'ayant pas l'ensemble des rapports des autorités sanitaires (Agence Régionale de la Santé, Direction Départementale de la Protection des Populations). Toutes les informations seront données dès que ces rapports nous seront communiqués.

Monsieur Fertier regrette que les membres du Conseil d'Administration n'aient pas été informés plus vite de l'incident, ainsi que les conseillers d'arrondissement.

Madame Bertrand entend l'interrogation, même s'il est difficile de gérer une communication en situation de « crise ». La priorité a été donnée aux services de secours et aux parents des enfants concernés. De plus, elle précise qu'un communiqué est paru très vite après l'incident, et que le courrier de Mme Petit à destination des parents a été mis en ligne sur le site de la Caisse des Ecoles et distribué le lendemain à tous les parents de l'école.

Monsieur Trintzius et Mme Roumanet s'associent à l'interrogation de Monsieur Fertier. Cette remarque sera prise en compte si une crise survient à nouveau.

1. Validation du compte rendu synthétique du CA du 2 février 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Liste des conventions, marchés ou contrats signés depuis le 2 février 2017

3. Affectation des résultats de l'exercice 2016

Mme Bertrand précise que l'année 2016 se termine par un résultat positif en **section de fonctionnement** de +94 656.63 K€ (il était prévu un résultat équilibré au budget primitif 2016), alors même que tous les projets ont été menés à bien (alimentation durable, mutuelle pour les salariés...).

L'excédent antérieur de fonctionnement, à la fin 2015 était de 1 469 665.10€. Il convient d'y ajouter le résultat de 2016, et nous obtenons donc un excédent de l'ordre de 1 564 321.73 € à affecter au chapitre 002 de l'exercice 2017.

La **section d'investissement** connaît un résultat en 2016 de -10 446 €, (pour mémoire, le résultat prévu était de l'ordre de - 181 K€). L'ensemble des travaux s'est également bien déroulé (passage en self du 12/14 Alésia notamment).

L'excédent antérieur d'investissement, à la fin de 2015, était de 841 429.81 €. Il convient d'en retirer le résultat 2016, et nous obtenons donc un excédent de l'ordre de 830 983.81 € à affecter au chapitre 001 de l'exercice 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du Budget Prévisionnel

Mme Petit présente le budget primitif, qui est conforme aux projets présentés lors du débat d'orientation budgétaire de février.

Ce Budget Primitif est le dernier sous le régime du mode de financement actuel avec la Ville de Paris. Un nouveau mode de contractualisation est en cours d'élaboration, qui tiendra compte d'éléments supplémentaires à ceux d'aujourd'hui à savoir : le nombre de repas et le Prix de Revient des Repas (PRR). En effet, la règle de financement actuelle, basée sur une formule mathématique, ne prend pas en compte l'évolution des dépenses entre l'année où le Prix de Revient des Repas est calculé (actuellement 2013), et les deux années suivantes. Ce mode de calcul conduit donc naturellement à une situation favorable lors de l'année suivant la mise à jour du PRR (2015), et se dégradant les deux années suivantes.

Le travail actuellement en cours pour définir le nouveau mode de financement des Caisses des Ecoles permettra un financement plus en adéquation avec les évolutions annuelles des dépenses et la situation spécifique de chaque Caisse des Ecoles.

Il convient donc d'aborder l'année 2017 avec mesure, tout en poursuivant notre dynamique de projets.

Avec ce budget, nous comptons :

- Poursuivre notre démarche d'amélioration de la qualité des produits (projet des goûters en maternelle et du « 0 huile de palme »).
- Poursuivre notre démarche environnementale globale (écolabels pour nos produits d'entretien introduits dans le renouvellement des marchés publics, mise en place progressive du tri et de la valorisation des déchets organiques qui a commencé le 27 mars dernier sur les sites Arago élémentaire et 12/14 Alésia).

- Poursuivre la modernisation de la gestion de la Caisse des Ecoles (préparation de la mise en service de la plate-forme logistique et gestion informatisée de la maintenance des matériels et nécessitant la création d'un poste de chargé de mission d'un an, amélioration de la qualité d'accueil des usagers et diversification des moyens de paiement via la création de poste adoptée lors du CA de février).

Ainsi, il est proposé de limiter le déploiement des projets à un déficit de fonctionnement de 247 000€.

En Investissement, nous poursuivons la politique d'entretien et de remise à niveau de nos cuisines, financée par l'utilisation des excédents antérieurs d'investissement.

Nous prévoyons donc un déficit de 221 K€, qui nous permettra de réaliser :

- Le projet de rénovation de la cuisine du 130 Alésia (montant prévu : 250 000 € TTC)
- Divers travaux de mise en conformité ou d'amélioration des conditions de travail sur plusieurs cuisines et satellites : 55 Sarrette, Chantin, Lafenestre, Pierre Larousse... (cf liste annexée à la note du budget).

Pour mémoire, nous avons abordé l'année 2016 avec un déficit prévisionnel de 181 K€, pour finir sur un résultat de -10 K€. Les prévisions sont donc confortables, afin de ne pas gêner les services dans la réalisation des projets.

Mme Bertrand ajoute que les crédits alimentation n'augmentent pas, grâce aux politiques menées : centralisation des livraisons et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Elle précise en outre qu'il est possible que le conseil d'administration soit sollicité en juin pour affecter de nouveaux crédits pour effectuer des travaux suite aux conclusions de la DDPP sur le 3 Alésia.

Mme Taillé-Polian précise qu'une délibération est remise sur table, modifiant légèrement celle remise dans les dossiers sur les chapitres 20 et 21 (investissement). Il s'agit d'y ajouter les « restes à réaliser » de l'année 2016, pour un montant total de 42 108 €, qui avaient été omis.

Mme Thévenon s'interroge sur les infiltrations dans le réfectoire de la maternelle Sibelle. Mme Bertrand précise que les travaux sont prévus à l'été dans le cadre du budget Ville de Paris.

Monsieur Roussier s'interroge sur la dé-précarisation. Mme Taillé-Polian précise qu'il s'agit d'un prolongement de la loi, qui permet à de nouveaux agents d'être éligibles au dispositif.

Monsieur Fertier s'inquiète de l'avenir de la Caisse des Ecoles. Sur l'investissement, certains travaux relèvent de la Ville de Paris. Il vaut mieux réaliser ces travaux plutôt que d'attendre la Ville de Paris, mais cela pose question. Sur le fonctionnement, il s'interroge sur le fait que la Ville de Paris ne soit pas suffisamment présente auprès des Caisses de Ecoles, alors même qu'une augmentation des tarifs a été mise en place pour certaines familles. Enfin, il note que la fusion des Caisses des Ecoles semble encore à l'ordre du jour. Monsieur Fertier s'abstiendra donc sur ce budget primitif.

Mme Petit précise que le déficit prévu en fonctionnement représente moins de 3% du budget. Au départ, on avait travaillé sur un budget « idéal » : le déficit dépassait les 300 K€. Nous souhaitons cependant poursuivre nos objectifs, et ne pas stopper la dynamique des projets. Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous présentons un budget en déséquilibre :

Exercice	Résultat prévu au BP	Résultat obtenu au CA
2013	-588 K€	-110 K€
2014	-328 K€	-548 K€
2015	-363 K€	+180 K€
2016	Equilibre	+95 K€

Enfin, si le déficit prévu s'avère réel en fin d'exercice, nous serons quand même à un niveau d'excédent supérieur à ce que nous connaissions en 2014 : il ne s'agit donc pas d'une dégradation de la situation financière de la Caisse des Ecoles

Cependant, l'objectif donné à la Directrice de la Caisse des Ecoles est d'arriver au plus près de l'équilibre à la fin de l'exécution budgétaire.

Mme Petit assume que la Caisse des Ecoles finance des travaux que la Ville devrait programmer, mais elle le fait car il est possible de les financer plus rapidement, et d'améliorer ainsi la qualité du service public, dans l'intérêt des enfants.

Concernant la réforme de la restauration scolaire, le 14^{ème} demande que l'année prochaine, la démarche de concertation avec la Ville soit plus poussée quant à l'octroi de la subvention (dialogue de gestion beaucoup plus resserrée et de meilleure qualité). La délibération actuelle fixant le mode de financement est caduque à compter de 2018. Il est donc proposé une réforme du financement, sur la base d'une relation contractuelle plus individualisée en fonction de la situation de chaque caisse, adossée à un dialogue de gestion précis.

Mme Bertrand précise que ce nouveau mode de financement permettra de mieux prendre en compte les objectifs en termes de qualité.

Mme San Lucas demande si la Caisse des Ecoles peut financer la cuisine pour les enfants de la maternelle Ripoché, même si ces locaux ne sont pas gérés par la Caisse des Ecoles.

Mme Petit ne souhaite pas s'engager sur cette proposition. Sur Maindron, le non engagement de la Caisse des Ecoles aurait conduit à 3 ans de locaux inutilisés. Par ailleurs, ce n'est pas l'objet de la Caisse des Ecoles de financer les locaux qu'elle n'utilise pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

5. Subvention aux écoles sur projet spécifiques

Deux écoles ont demandé des subventions « exceptionnelles » : Pierre Larousse et le 20 Chantin. Cependant, ces deux mêmes écoles ont déjà obtenu en 2016 des montants très supérieurs aux 500€ prévus (1000€ pour Larousse, et 2500€ pour Chantin).

Il est donc proposé par la commission des finances au Conseil d'Administration de ne pas accéder à leur demande au-delà des 500€, et d'acter que ces subventions « exceptionnelles » ne peuvent pas être octroyées deux années de suite à la même école. Le Conseil d'Administration valide la proposition de la Commission des finances.

Les autres subventions sont attribuées au montant demandé (500€).

La subvention accordée lors du dernier CA à l'école du 188 Alésia est maintenue même si le projet n'est pas réalisé, car un nouveau projet a été envoyé et présenté à la commission des finances. La subvention votée le 2 février sera donc payée prochainement pour la réalisation de ce nouveau projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

